



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**NOTICE D'INFORMATION POUR L'INSCRIPTION AU
DIPLOME NATIONAL DU BREVET (DNB) - SESSION 2019
-
CANDIDATS INDIVIDUELS et CNED SCOLAIRES**

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS
BUREAU DEC3

1 – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Sont candidats individuels à l'examen du DNB :

- les élèves de DIMA ;
- les élèves scolarisés en classe de troisième dans un établissement privé hors contrat ;
- **les élèves ayant déjà accompli une classe de 3ème et scolarisés en 2018 / 2019 dans un lycée, un lycée professionnel ou tout autre établissement ;**
- toute personne domiciliée en Franche-Comté, dégagée de l'obligation scolaire et non scolarisée ;
- les candidats qui suivent une préparation au titre de la formation continue dans un GRETA ou dans un Centre de Formation d'Adultes dépendant du Ministère de l'Éducation Nationale.

Cas particulier des candidats CNED

CNED Non réglementé (dits non scolaires)	Procédure d'inscription individuelle : catégorie de candidat « INDIVIDUEL »
CNED Réglementé (dits scolaires)	Procédure d'inscription individuelle : catégorie de candidat « CNED SCOLAIRE »

2 – PROCEDURE D'INSCRIPTION

Les inscriptions seront ouvertes **lundi 12 novembre 2018 à 16h30 au vendredi 7 décembre 2018 à 24h00** sur le site internet de l'académie de Besançon :
www.ac-besancon.fr rubrique "examens et concours", Diplôme national du brevet (DNB)

Accès direct à la page de création de compte et d'inscription :
<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/inscription?codeER=A03&domaine=DNB>

L'inscription se fait en trois étapes :

- la création et l'activation d'un compte utilisateur
- l'inscription
- la confirmation d'inscription

Avant de vous connecter, lisez attentivement et intégralement cette notice.

Vous devez choisir la série du brevet et les options s'y référant. Pour vous aider dans ce choix, vous trouverez en page 3, la liste détaillée des épreuves de chaque série.

Vous devez suivre les consignes du serveur et indiquer obligatoirement la série et les options choisies.

Quelques précisions

Pour les candidats qui ne disposeraient pas d'ordinateur ou d'accès à Internet à leur domicile, des ordinateurs sont à la disposition du public au Rectorat et dans les Centres d'Information et d'Orientation.

Lors de votre inscription, dans la rubrique adresse, pensez à indiquer "chez M. ou Mme ..." si votre nom ne figure pas sur la boîte aux lettres. En effet, des documents vont vous être adressés tout au long de l'année : confirmation d'inscription, convocation, relevés de notes, diplômes.

La confirmation d'inscription

Vous recevrez votre confirmation d'inscription à partir de la mi-décembre 2018.

Vous devrez **IMPERATIVEMENT** :

- vérifier toutes les rubriques et corriger en rouge les éventuelles erreurs,
- compléter recto-verso, dater et signer (signature du candidat et du représentant légal si le candidat est mineur),
- **la retourner au Rectorat de Besançon, par courrier postal ou via votre espace candidat, accompagnée des pièces suivantes :**
 - photocopie de la pièce d'identité du candidat (recto et verso),
 - attestation de scolarité pour les candidats CNED réglementé (scolaire)

La confirmation d'inscription datée, signée et accompagnée des pièces mentionnées ci-dessus, doit être adressée au Rectorat de l'Académie de Besançon, bureau DEC3/DNB 10 rue de la convention – 25030 BESANCON Cedex **au plus tard le 10 janvier 2019**, cachet de la poste faisant foi.

IMPORTANT

**VOTRE INSCRIPTION NE SERA EFFECTIVE QU'A RECEPTION DE LA CONFIRMATION
D'INSCRIPTION ACCOMPAGNEE DES PIECES DEMANDEES**

A DEFAUT DE RECEPTION DE CES DOCUMENTS
VOTRE CANDIDATURE SERA ANNULEE

3 – SITUATIONS PARTICULIERES

Tout candidat présentant un handicap est fondé à déposer une demande d'aménagement des épreuves de l'examen. Celle-ci doit être adressée directement par le candidat au médecin désigné par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de leur département **au plus tard le 7 décembre 2018, date de clôture des inscriptions.**

Maison départementale des personnes handicapées – DSDEN du Doubs Dr RISOLD-FAIVRE 26 avenue de l'Observatoire 25030 Besançon Cedex - 03.81.65.48.70	Maison départementale des personnes handicapées – DSDEN du Jura Médecin conseiller technique 335 rue C Ragmey – BP 602 39021 Lons le Saunier - 03.84.87.27.45
Maison départementale des personnes handicapées – DSDEN de Haute-Saône Dr GUILLAUME 5 place Beauchamp 70000 Vesoul - 03.84.78.63.07	Maison départementale des personnes handicapées – DSDEN du Territoire de Belfort Dr LOHMANN Place de la Révolution Française – BP 129 90003 Belfort Cedex - 03.84.46.66.13

4 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

L'organisation du DNB

Pour les candidats individuels, le diplôme est attribué sur la base des notes obtenues à un examen comportant OBLIGATOIREMENT cinq épreuves écrites.

Pour être admis, le candidat doit obtenir au moins 200 points sur l'ensemble des épreuves.

Deux séries sont proposées : GENERALE (série G) – PROFESSIONNELLE (série P)

Epreuves écrites obligatoires :

Série Générale	Série Professionnelle	Série Professionnelle agricole
<ul style="list-style-type: none">• LANGUE VIVANTE ETRANGERE• MATHEMATIQUES• PHYSIQUE CHIMIE - SVT - TECHNOLOGIE*• FRANCAIS,• HISTOIRE GEOGRAPHIE, ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	<ul style="list-style-type: none">• LANGUE VIVANTE ETRANGERE• MATHEMATIQUES• PHYSIQUE CHIMIE - SVT - TECHNOLOGIE*• FRANCAIS,• HISTOIRE GEOGRAPHIE, ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	<ul style="list-style-type: none">• LANGUE VIVANTE ETRANGERE• MATHEMATIQUES• PHYSIQUE CHIMIE, BIOLOGIE-ECOLOGIE*• FRANCAIS,• HISTOIRE GEOGRAPHIE, ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

* Deux disciplines sur trois tirées au sort et publiées sur le site Eduscol 2 mois avant les épreuves.

Les sujets des épreuves sont établis pour chaque série en fonction des programmes des classes de troisième correspondant à chacune des séries.

Vous pouvez consulter les programmes de 3^{ème} sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr>

Dans le bandeau de la page d'accueil cliquer sur : "contenus et pratiques d'enseignement", puis sur "programmes et accompagnements" de la rubrique école et collège.

La session d'examen

Les épreuves durent deux jours et auront lieu à la fin du mois de juin 2019 dans un collège de votre département de résidence.

La convocation à l'examen vous sera adressée environ trois semaines avant le début des épreuves.

En cas de non réception de la convocation dix jours avant la première épreuve, vous devez contacter de toute urgence le bureau du DNB (cf. coordonnées ci-après).

Tous les candidats admis recevront par courrier à l'adresse indiquée lors de l'inscription, leur relevé de notes et leur diplôme (les candidats non admis seront destinataires d'un relevé de notes).

5 – COORDONNEES DU BUREAU DU DNB

Rectorat de l'Académie de Besançon
Division des examens et concours
Bureau DEC3 / DNB
10 rue de la convention
25030 BESANCON Cédex

ce.dec3@ac-besancon.fr
03.81.65.73.76
03.81.65.74.75